

NON à l'initiative « Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement »

Comme l'initiative sur laquelle nous avons voté en mars dernier, cette initiative demande l'instauration d'une épargne-logement défiscalisée.

Non à un cadeau aux hauts revenus

En fait d'une aide pour accéder à la propriété, il s'agit surtout d'un cadeau fiscal à des propriétaires qui n'en ont guère besoin. Même le Conseil fédéral – pourtant pas de gauche – a conclu que cette initiative « profite [...] en premier lieu aux contribuables

qui disposent de moyens suffisants pour acquérir un logement à usage personnel même sans bénéficier de cette mesure [c'est-à-dire de la défiscalisation] ». Les locataires – eux – restent sur la touche.

Une dimension anti-sociale

Pire: les pertes de rentrées fiscales entraîneraient soit de nouveaux démantèlements des services publics, soit la nécessité de trouver d'autres sources de financement pour compenser. Dans les deux cas, les bas et moyens revenus devraient passer à la caisse.

NON à l'initiative « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple !) »

Le titre de cette initiative de l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) est trompeur: le peuple peut en effet déjà, à l'heure actuelle, voter sur les accords internationaux si un référendum est lancé (référendum facultatif), ou s'il s'agit d'une adhésion à une organisation supranationale (ONU, etc.), des accords sur la libre circulation des personnes ou d'un accord ayant une portée constitutionnelle (référendum obligatoire).

Ne pas tout mélanger

L'ASIN veut bloquer sans distinction toute la politique internationale suisse. Cela bloquerait ou ralentirait par exemple la ratification des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) – des

conventions qui revêtent une grande importance pour les syndicats.

Un blocage absurde et coûteux

La Suisse conclut chaque année environ 500 traités internationaux. Voter sur tous ces accords internationaux – contestables ou non – engendrerait une multiplication absurde des votations et donc un gaspillage d'argent public. Sans parler de potentiels effets pervers sur l'abstention.

Relents xénophobes

Avec cette initiative l'ASIN – proche de l'UDC – alimente finalement un discours xénophobe selon lequel tous les maux de la Suisse viendraient de l'étranger. Le SIT appelle donc à refuser cette initiative.

Votations fédérales du 17 juin 2012

Pas de cadeau fiscal pour les hauts revenus

NON à l'initiative épargne logement

Une initiative inutile... voire dangereuse !

NON à l'initiative de l'ASIN «La parole au peuple»

Pas de médecine à 2 vitesses !

NON au "managed care" (modification de la LAMal)

Votations cantonales

Pour un véritable accueil de la Petite enfance : Un enfant = une place !

OUI à l'initiative
Contre-projet : NON
Question subsidiaire : Initiative

Pour une vraie représentation du personnel

NON à la loi sur les établissements publics

NON à la loi sur les établissements publics

Grâce au référendum soutenu par le SIT contre la loi sur l'organisation des institutions de droit public (PL 10679), nous votons le 17 juin sur cette loi qui prévoit des changements inacceptables de gouvernance au sein des conseils d'administration ou de fondation de tous les établissements publics (HUG, SIG, TPG, OCAS, FSASD, Hospice général, AIG, maisons de retraite de Vessy et du Petit-Saconnex, la Fondation des parkings, etc.).

Pour préserver une vraie représentation du personnel

Actuellement la plupart de ces conseils comptent 2 à 4 élu-e-s du personnel, selon les établissements. La loi réduirait ce nombre à un-e seul-e! Or la plupart des institutions comptent plusieurs centaines ou milliers de collaborateurs-trices et des activités très variées. Un-e seul-e représentant-e du personnel ne peut pas maîtriser tous les sujets: il en faut plus au sein de ces instances stratégiques et dirigeantes pour faire entendre la voix du personnel et faire remonter les soucis du terrain.

OUI à un véritable accueil de la Petite enfance NON au contre-projet - Question subsidiaire: Initiative

Trouver une place d'accueil de jour pour un bébé ou un enfant en bas âge relève du parcours de combattant-e. Les parents n'ont souvent pas de véritable choix et se contentent d'une solution boiteuse. On estime qu'une demande sur deux ne trouve pas de solution vraiment adéquate.

Pour une réelle égalité hommes-femmes

Cette situation, qui impose aux parents de jongler entre leurs activités professionnelles et familiales, a des conséquences durables sur les projets professionnels des femmes.

Un enfant = une place!

L'initiative 143 propose donc d'inscrire dans la Constitution le droit pour chaque enfant à

Pour conserver un contrôle démocratique

Actuellement, des député-e-s des partis politiques présents au Grand Conseil siègent dans ces conseils d'établissements publics et ils y exercent un rôle indispensable de suivi et de contrôle démocratiques des prestations.

Cette loi réduirait la représentation politique à trois «expert-e-s politiques» désigné-e-s par le Conseil d'Etat et qui ne pourraient pas être des député-e-s.

S'opposer à une gestion technocratique des services publics

Pour le SIT, ces établissements, bien qu'autonomes, sont des services publics à part entière: ils agissent sur mandat de l'Etat pour délivrer à la population des prestations publiques essentielles: santé, aide sociale, transports publics, énergie, éducation et réinsertion, etc. Réduire la représentation du personnel et le contrôle démocratique au profit d'une gestion technocratique augmenterait le risque de décisions contraires à l'intérêt général et à la qualité des prestations.

disposer d'une place d'accueil à la journée, comme est reconnu le droit d'aller à l'école!

Pour obliger les communes à passer à l'action

Certaines communes ont fait des efforts importants, mais il reste encore beaucoup à faire. Et la situation actuelle engendre une inégalité de prestations, selon le lieu d'habitation dans le canton. Cela doit cesser! L'initiative crée une obligation de répondre aux besoins des familles dans les cinq ans.

Créer des places de travail

Avoir un véritable accueil de la Petite enfance, c'est aussi créer des emplois en favo-

risant le développement des enfants par un mode de garde stable et professionnel.

Un coût...

Le financement sera assuré par les communes, qui bénéficient pour la plupart d'une situation financière saine; pour les autres, la nouvelle péréquation financière intercommunale prévoit une aide à leur attention. Des regroupements de communes seront également possibles, de même que d'autres types de partenariat financier.

...mais surtout un gain!

L'accueil de jour est rentable, c'est au contraire son absence qui coûte! Pour un franc investi dans ce secteur, ce sont en moyenne trois francs qui reviennent aux

résident-e-s du canton et un franc aux collectivités publiques (étude de la Conférence latine des déléguées à l'égalité).

Pourquoi l'initiative plutôt que le contre-projet?

Au lieu de reconnaître à chaque enfant un droit, le contre-projet utilise des notions floues et peu contraignantes pour ne pas admettre le caractère impératif de ce besoin. Le contre-projet a en outre supprimé le libre choix du mode de garde pour les parents - ce que l'initiative garantit. Le SIT estime donc que le contre-projet doit être refusé au profit de l'initiative.

Votations fédérales

NON au «managed care» (modification de la LAMal)

Le SIT appelle à refuser cette modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie qui mène à une médecine à deux vitesses et à un pilotage du système de santé en fonction d'intérêts économiques plutôt qu'en prenant en compte les besoins des patient-e-s!

Le libre-choix... pour celles et ceux qui peuvent se le payer!

Cette modification de la LAMal lierait les assuré-e-s à leur caisse-maladie et à leur réseau de soins pour une durée de trois ans. Cela signifierait une impossibilité de changer de médecin ou de caisse-maladie... à moins de payer d'exorbitantes primes de sortie.

Les personnes ne voulant ou ne pouvant pas adhérer à un réseau (par exemple en cas de couverture régionale insuffisante) devraient, quant à elles, payer une quote-part s'élevant jusqu'à 1'000 francs par année (en plus d'une franchise minimale de 300 francs et de primes toujours en augmentation).

Pas de libre choix du home ou de l'hôpital

La suppression de la liberté de choisir, pour celles et ceux qui n'auraient pas les moyens de se l'offrir, ne concernerait pas seulement

le choix du médecin, mais également le choix du home ou de l'hôpital.

La santé sous la tutelle des assurances et des choix économiques

Pire, les réseaux de soins (c'est-à-dire les médecins et diverses institutions du système de santé) devraient respecter des objectifs budgétaires fixés par les caisses-maladie, au mépris des besoins des patient-e-s et de la diversité des cas médicaux et de leurs coûts. Les médecins et le personnel du secteur de la santé seraient soumis à une pression allant à l'encontre de l'éthique, puisqu'ils seraient poussés à accorder d'avantage d'importance aux critères économiques qu'aux critères médicaux et de santé! Les caisses-maladies se verraient ainsi octroyer un pouvoir beaucoup trop grand.

Un système à refuser

Un vrai système de réseaux de soins intégrés devrait garantir le libre choix du réseau et donc du médecin. Il devrait par ailleurs renforcer en premier lieu la qualité des soins, plutôt que fixer des objectifs financiers nuisant aux prestations. C'est malheureusement l'inverse que propose cette révision de la LAMal.